

ADMINISTRATION :  
**Imprimerie F. RUEDI**  
 Lausanne  
 3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :  
 Suisse, 3 fr. par an ; autres  
 pays, 5 fr. par an.  
 10 centimes le numéro.

# La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité  
 et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue  
 pour la défense de l'hu-  
 manité fixent de leur propre  
 gré le montant de leur coti-  
 sation.

Compte de chèques pos-  
 taux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts  
 de la Ligue et de numéros  
 spécimens de tous ses  
 organes. S'adresser au se-  
 créariat, Lausanne, 3 Ju-  
 melles.

Comité suisse de la Ligue : D<sup>r</sup> Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseil-  
 lers nationaux ; A. SUTER, président du Conseil communal de Lausanne ;  
 D<sup>r</sup> Tschumi, D<sup>r</sup> Moser, conseillers d'Etat, Berne ; D<sup>r</sup> R. Broda ; A. Sessler (Berne),  
 D<sup>r</sup> A. Huber (Bâle), anciens présidents de tribunaux ; D<sup>r</sup> A. de Quervain, profes-  
 seur à l'Université de Zurich ; F. Ruedi, ancien député du Grand Conseil vaudois,  
 Lausanne ; E. Rapin, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ;  
 E. Peytrequin, président du conseil d'administration du journal « La Libre Pensée  
 internationale » ; H. Hodler, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.

Comité de patronage international : A. Naquet, anc. sénateur, Paris ; Jean Lon-  
 guet, député de la Seine ; Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay  
 MacDonald, de la Chambre des Communes ; Lino Ferriani, procureur-général hono-  
 raire, Côme ; W. Foerster, président du Bureau international des poids et mesures ;  
 Dr. N. af Ursin, ancien vice-président de la Diète finlandaise ; Sir Robert Stout, an-  
 cien premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.  
 Président de la Ligue : D<sup>r</sup> R. Broda, directeur des « Documents du Progrès ».  
 Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3,  
 tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

## LA SITUATION

Genève, le 6 septembre 1916.

Italie et Allemagne — L'intervention roumaine  
 Dans les Balkans — La valeur des traités  
 L'avenir du droit international

Deux événements d'une haute portée ont marqué la dernière semaine. Et déjà l'émotion qu'ils avaient soulevée s'est apaisée ; après quelques jours de fiévreuse agitation, le monde est tombé à sa torpeur. Des passions nouvelles déchaînées, des haines allumées, un vent d'espoir chez les uns, des cris de rage chez d'autres, une furtive vision de paix s'ébauchant dans les imaginations à la faveur de grand fait du jour. La guerre semble un instant rajeunie, puis la rumeur s'éteint partiellement, et voici que reprend le monotone défilé des communiqués quotidiens annonçant ici une contre-attaque repoussée, là un village pris, perdu et repris, ailleurs des tranchées bouleversées, des avions descendus... La partie formidable continue. En apparence, rien n'est changé. En apparence seulement, car, il est à peine besoin de le dire, les deux événements en question — déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne, intervention de la Roumanie — modifient la balance des forces au détriment des puissances centrales et constituent pour celles-ci un échec sensible.

Sans doute il ne semble résulter du premier de ces événements sensationnels aucune modification essentielle à la situation de fait. Cependant, si jusqu'à ce jour l'Italie et l'Allemagne se trouvaient en état de guerre, malgré les fictions diplomatiques, le fait même que, officiellement, elles ne l'étaient point, laissait subsister en Allemagne l'espoir de pouvoir peut-être traiter isolément avec l'Italie, en sacrifiant quelque peu, il est vrai, les intérêts de l'alliée autrichienne. Cet espoir est déçu. L'Italie, jusqu'à nouvel ordre, fait bloc avec les Alliés, ce qui ne veut pas dire que, plus tard, en cas de victoire de ces derniers, nous n'assistions pas à de fâcheuses compétitions, entre l'élément italien et l'élément slave à propos de la question dalmate. Mais pour le moment il s'agit avant tout de vaincre, et tous les problèmes de nature à diviser sont volontairement laissés dans l'ombre.

On s'est demandé souvent pourquoi l'Italie n'a pas plus tôt déclaré la guerre à son ex-alliée, et on a parlé, à cette occasion, des scrupules qu'auraient éprouvés certains de ses dirigeants, notamment le roi, à se mettre en état d'hostilité ouverte contre un Etat qui, il y a peu de temps, était

traité en fidèle allié. Il est bien possible que des scrupules de cette nature aient contribué à retarder le geste décisif, mais il faut croire qu'ils procédaient d'une morale éminemment opportuniste, puisque considérée comme répréhensible au premier mois, la rupture ne l'est plus au bout d'une année. La morale diplomatique se satisfait de prescriptions bien limitées...

L'intervention roumaine était escomptée depuis si longtemps et a été si fréquemment démentie que cet événement peu extraordinaire en lui-même a néanmoins surpris l'opinion publique. Le grave échec que constitua pour les Alliés l'adhésion de la Bulgarie aux puissances centrales se trouve ainsi virtuellement réparé, mais que de luttes encore jusqu'à ce que la Serbie ait pu être reprise à l'envahisseur et que les terres à demi roumaines de Hongrie soient en possession de ceux qui prétendent les libérer ! Des torrents de sang couleront encore sur le sol balkanique avant qu'une solution intervienne, et, quelle que soit cette solution, — victoires de la Roumanie et de la Serbie au détriment de la Hongrie et de la Bulgarie, ou bien défaite de la Roumanie et partage de la Serbie — il est bien douteux que les pays danubiens connaissent une ère de paix durable, parce que cette paix dépend de conditions que la guerre seule ne peut établir. Une paix durable, en effet, ne régnera parmi les peuples balkaniques que lorsque les compétitions territoriales auront été réglées en vertu du principe du droit des peuples et qu'il existera une Europe organisée capable de maintenir l'ordre — l'ordre établi par la loi — grâce à la force dont elle disposera, les Etats n'étant plus que les parties d'une Association et, comme tels, ne pouvant plus faire usage de leur armée pour s'approprier de nouveaux territoires. Malheureusement, si l'on admet, en théorie du moins, le principe des nationalités, on est encore fort loin, dans les deux camps belligérants, de reconnaître que la juste application de cette règle de droit exige la fédération. Un principe d'ordre ne peut prévaloir que sous un régime d'ordre.

Les puissances occidentales de l'Entente sont, dit-on, décidées à faire prévaloir le principe des nationalités dans l'Europe nouvelle. Et cependant on parle déjà, dans la presse alliée, d'infliger un châtiement exemplaire à la Bulgarie, c'est-à-dire, pour le moins, de lui enlever les territoires de Macédoine où la majorité de la population est de nationalité bulgare. Bien entendu, les Bulgares qui ont déclaré la guerre pour réaliser leurs aspirations nationales n'ont de leur côté rien eu de plus pressé que d'envahir la Serbie et ne désirent rien tant que de voir celle-ci souffrir sous la domination étrangère. En réalité, les principes dont se réclament les Etats pour justifier leur intervention n'ont jamais, au regard de ceux qui les affirment, une valeur générale. On invoque le principe des nationalités lorsque les territoires à conquérir sont peuplés de « frères opprimés », mais

une fois l'œuvre de libération accomplie, le même Etat, pour accroître sa puissance, ne craint pas de faire appel au principe des frontières stratégiques ou à celui de l'équilibre, s'appuyant ainsi précisément sur les raisons qu'invoquait son adversaire contre le droit des peuples et, le plus tragique, c'est que souvent la logique politique du système de l'anarchie internationale l'oblige d'agir ainsi, sous peine de mettre en péril sa propre sécurité. Il en sera ainsi tant qu'on s'obstinera à vouloir faire de l'ordre par des procédés de nature anarchique.

L'intervention de la Roumanie et la déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne posent une fois de plus le problème de la valeur des traités sous le régime de l'anarchie internationale. Plus que jamais l'expression, maintenant fort banale, de « chiffon de papier » est celle qui caractérise le plus nettement ces conventions. L'Italie était unie à l'Allemagne et à l'Autriche par un traité d'alliance en bonne forme. De son côté, la Roumanie avait fait acte d'adhésion à la Triple Alliance par un traité qui, signé du roi, n'engageait pas nettement la nation, mais que cette dernière n'avait point désavoué bien qu'elle en connût l'existence — combinaison fort commode qui permettait à la Roumanie soit de bénéficier des avantages du traité en s'autorisant du fait que le roi y avait apposé sa signature, soit de ne pas exécuter les clauses gênantes en arguant que l'accord ayant été signé par le roi seul demeurerait sans valeur.

Dira-t-on, ainsi que l'affirme la déclaration du gouvernement roumain, que la Triple Alliance ne se proposait plus comme but le maintien de la paix générale sur la base du *statu quo*, l'Italie et la Roumanie se trouvaient par ce fait dégagées de leurs obligations ? Mais, dans ce cas, la proclamation de la neutralité n'aurait-elle pas suffi, et d'ailleurs n'eût-il pas été du devoir des nations contractantes de dénoncer les traités aussitôt après leur violation, au lieu de demeurer plusieurs mois dans une attitude expectante ? Nous savons bien quelles sont les raisons véritables qui ont successivement poussé l'Italie et la Roumanie à se ranger aux côtés des Alliés et nous les comprenons, mais ces raisons n'ont pas d'autre fondement que le « nécessité fait loi » invoqué par l'Allemagne au début de la guerre.

Un autre traité passé à l'état de chiffon de papier est celui qui unissait la Grèce et la Serbie, et dont la teneur a été récemment publiée. Là encore, une interprétation honnête et conforme au bon sens faisait à la Grèce un devoir d'intervenir en faveur de son alliée serbe. On sait comment les juristes, dociles serviteurs du pouvoir, torturèrent les textes pour justifier l'abstention de la Grèce, à laquelle cette combinaison n'a d'ailleurs pas été avantageuse. A son tour, voici le peuple hellène victime des procédés illégaux employés par les Alliés, obligés de violer le droit international pour

fol 5. 12

porter aide à la Serbie, tant il est vrai qu'une violation en entraîne fatalement d'autres.

Il est vite fait, en pareil cas, d'incriminer la malhonnêteté et la déloyauté des gouvernements. En réalité, les gouvernements sont composés d'hommes dont la moralité n'est en général ni supérieure, ni inférieure à celle du commun des mortels. En matière internationale, les traités les plus solennels sont cependant très souvent violés, tandis que dans le droit public national et dans le droit privé ces violations sont comparativement très rares. C'est qu'il y a précisément entre les deux droits une différence capitale: Ici, une autorité supérieure à celle de chaque individu, tranchant les différends relatifs à l'interprétation des conventions humaines et disposant de sanctions efficaces à l'égard de ceux qui seraient tentés de s'affranchir des obligations du droit positif; sur le plan international, au contraire, anarchie complète et par conséquent impunité. Ce que nous appelons le droit international dépend absolument de la bonne volonté des contractants. Sans doute, il y a la sanction de l'opinion publique, mais celle-ci réagit nationalement, et non pas universellement, parce que, par l'éducation que nous recevons, nous sommes portés à mettre la patrie au-dessus de la loi morale. La presse des pays alliés n'a pas eu assez de toute son indignation pour protester contre la violation de la neutralité belge, mais elle a des trésors d'indulgence pour l'Italie et la Roumanie qui luttent contre leurs alliés d'hier. Et inversement, la presse austro-allemande s'indigne fort de l'attitude de l'Italie et de la Roumanie, mais s'apitoye sur le sort de la Grèce; quant à la violation de la neutralité belge, qui reste malgré tout le cas le plus grossier, pas un mot. Chaque peuple tend à ne voir que les violations commises par l'adversaire; il trouve toujours de justes raisons pour expliquer les siennes. En fait, de part et d'autre, les traités violés ne se comptent plus. Devons-nous en conclure que le droit international est sans avenir? Certes non, mais à condition que l'on ne méconnaisse pas la leçon qui se dégage des événements. Or, ce qu'il en ressort, c'est que le droit international n'aura une existence réelle que lorsqu'il existera une communauté internationale organisée où l'ensemble des conventions nécessaires à son existence sera garanti par des moyens analogues à ceux qui, dans le plan national, assurent l'emploi du droit, c'est-à-dire — voilez-vous la face, pacifistes anarchisants! — une bonne police internationale. Eluder le problème, c'est, qu'on le veuille ou non, contribuer à maintenir l'anarchie internationale et le monstrueux chaos qui recèle la guerre.

H. HODLER.

## Tous les vices et toutes les vertus

(Etude psychologique, individuelle et collective appliquée à la guerre actuelle)

par le Dr A. FOREL

Qu'on excuse un brin de psychologie.

L'homme vit d'illusions presque autant que de pain. Les illusions humaines d'aujourd'hui sont dangereuses pour demain. Brillant par son égoïsme et sa vanité entre tous les autres êtres animés, chacun de nous s'imagine le plus souvent dans son for intérieur valoir mieux que son prochain, dont il s'exagère inconsciemment l'ignorance et les vices pour faire mieux ressortir son savoir et les vertus qu'il a ou qu'il croit posséder.

A cet effet nous nous plaisons à exalter en nous-mêmes (les plus intelligents sous le couvert

d'une fausse modestie) la valeur de notre moi et de ce que nous avons appris, tout en dénigrant, souvent avec ironie, ce que nous ne connaissons pas ou connaissons mal.

Ouvriers, paysans, rentiers, artistes ou savants, moi-même le beau premier, peu importe, tous en un mot, nous *sentons* normalement plus ou moins de la sorte, par instinct naturel. Lorsque nous nous approprions les idées des autres, nous finissons par croire qu'elles proviennent de nous-mêmes. C'est aussi pourquoi nous faisons Dieu à notre image et le diable à celui des autres... sans l'avouer officiellement, cela va sans dire. Le diable a été certainement inventé par l'homme pour se débarrasser sur son dos de tous ses vices, ou tout au moins dans l'idée de s'en purger.

La plupart de nos vantardises, guerrières ou autres, de même que nos ironies, ne nous servent qu'à nous donner l'air fort, pour mieux cacher nos faiblesses. Elles constituent une des formes les plus courantes de l'hypocrisie et s'arrangent d'ordinaire à hurler avec les loups.

D'où proviennent les illusions humaines? Des états affectifs. Les maladies mentales nous renseignent ici en faisant la caricature de notre moi plus ou moins normal. Chez le même malade circulaire on voit dans l'exaltation maniaque une folle hypertrophie du moi et dans la dépression mélancolique un mépris de soi-même qui le pousse au suicide. La colère chronique est à la base de la folie des persécutions: le moi, atteint du délire des grandeurs, se croit persécuté par « d'autres » qu'il s'imagine agir dans l'ombre contre lui; souvent alors il les tue, etc.

Ne voit-on pas des hommes normaux, passant d'une passion à l'autre, insulter plus bas que terre celui ou celle qui était peu avant l'objet de ses épithètes et de ses caresses les plus amoureuses et les plus exaltées?

Or, ce qui est vrai pour l'individu s'étend par suggestion collective aux cliques, aux collectivités sociales et aux nations. L'organe par excellence qui, pour les collectivités, rend durables les sentiments affectifs est la presse. C'est elle qui suggère à l'ensemble de ses lecteurs la haine du parti opposé ou de la nation déclarée ennemie, etc.; c'est elle qui, par la coloration hypocrite de ses tendances, suggère constamment le peuple mouton dans un sens ou dans un autre; c'est elle qui, au lieu de juger des choses avec justice, excite artificiellement les passions et fait qu'individuellement le socialiste hait le bourgeois, le libre penseur hait le chrétien, la noblesse méprise le roturier et qu'aujourd'hui le partisan de l'Entente hait l'Austro-allemand (boche!)... et naturellement vice versa. N'ai-je pas vu, par exemple, un homme, du reste intelligent, dévoué et honnête, qui estime profondément une dame allemande de sa connaissance, déclarer dans l'excitation provenant de son journal, que tous les Allemands étaient des canailles, tandis que les Français possédaient toutes les vertus imaginables. Quand je lui fis remarquer qu'alors la dite dame devait être une canaille, il fut tout interloqué!

C'est ainsi que, sans que nous nous en rendions clairement compte, nos sentiments, suggérés par les tendances, souvent du reste inconsciemment hypocrites, de la presse, transforment les collectivités,

comme les individus, en ennemis imaginaires. Alors la férocité naturelle à l'homme se réveille et devient, à l'aide de la presse, le docile instrument des diplomates, des gouvernements et des partis. Les millions de victimes que fait la guerre actuelle en sont une preuve presque mathématique. Mais tandis qu'à l'intérieur d'une nation libre les luttes de partis peuvent être canalisées sous forme légale et pacifique à l'aide des parlements, du suffrage universel, etc., entre les nations diverses c'est aujourd'hui la guerre qui décide. Donc une bonne organisation mondiale et supernationale suffisamment forte peut seule canaliser pacifiquement les passions humaines et changer en bien relatif le mal épouvantable dont nous souffrons en ce moment.

Dans nos passions mesquines nous continuerons tout de même à attribuer aux autres individuellement ou collectivement tous les vices et à nous-mêmes ou à notre parti ou nation toutes les vertus... mais une légalité mondiale bien organisée et soutenue par une force supernationale pourra nous empêcher à l'avenir de les transformer en une mer de sang, de douleurs et de ruines. Cela vaut la peine, je pense.

Il n'existe pas de morale absolue; toute morale est relative à l'espèce, donc celle de l'homme est relative à l'humanité et le bien social lui est identique. Les morales individuelle, familiale et nationale (patriotisme) doivent être subordonnées au bien social humain. Dans la revue « Carmel » (Keller & Cie, Genève, 1916: « L'Evangile du réveil »), Han Ryner fait parvenir Jésus lui-même en fin de compte au sommet du Bien social humain le plus élevé de tous les sommets.

Mais les valeurs humaines sont fort irrégulières, nous répond un chacun comme excuse pour surfaire son moi. Oui, c'est vrai. Néanmoins de qui tenons-nous tous nos valeurs individuelles? De notre hérédité que nous ont transmise nos parents, combinée à l'acquis que nous a donné notre éducation et que nous ont légué nos ancêtres. Et c'est là tout. Pareil fait devrait nous rendre plus modestes, si nous en étions capables de par nos instincts. Et si l'on m'objecte les tares individuelles de dégénérescence et l'infériorité notoire de certaines races humaines, je réponds par le remède que nous fournit la pratique de l'eugénisme, mise en opposition au caco-génisme de la guerre moderne qui est la source la plus rapide d'une sélection faite à rebours.

Quant à la fable des Chamberlain et autres qui prétendent construire des races distinctes à l'aide des variétés métissées des peuples de l'Europe, il y a longtemps que la science en a fait justice.

Je renvoie du reste à mes brochures « Les Etats Unis de la Terre » et « Assez détruit! rebâtissons » (Lausanne, Peytrequin, 4, rue de la Louve) et « La Paix supernationale » (Nouvelles de Hollande, The-resiastraat 51, La Haye, 1916).

En terminant j'engage chacun à faire comme je l'ai fait pour moi, à la lumière du « *Connais-toi toi-même* » de Socrate, un examen impartial du miroir de sa propre conscience et surtout de ses sentiments affectifs mauvais et bons, c'est-à-dire asociaux et sociaux. S'il est sincère il nous aidera ensuite énergiquement à travailler pour la préparation d'une paix stable internationale en vue de l'avenir.

Editeur responsable et imprimeur: Fr. Ruedi.